

LETTRE DE MISSION**Article 1 – Identification des parties**

Lettre de mission établie par Lamri ADOUI, Président de l'Université de Caen Normandie, pour Madame Isabelle DEZ, Maître de Conférences à l'UFR des Sciences de l'Université de Caen Normandie.

Article 2 - Description de la mission

Madame Isabelle DEZ a été nommée référente « éthique et intégrité scientifique » pour l'université de Caen Normandie. Cette nomination a été portée à la connaissance du Conseil d'Administration du 18 Juin 2021.

Sa mission s'inscrit dans le cadre de :

- La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- La lettre-circulaire n°2017-040 du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements de l'ESR,
- Le vade-mecum intégrité scientifique du 21 mars 2017, produit par l'OFIS : Office français d'intégrité scientifique, structure indépendante au sein du HCERES
- La charte de déontologie des métiers de la recherche du 26 janvier 2015, adoptée par l'université de Caen,

A ce titre, elle devra :

- Veiller au respect et à la promotion de l'intégrité scientifique telle qu'énoncée dans la Charte de déontologie des métiers de la recherche.
- Effectuer de la prévention et de la formation, pour promouvoir au sein de l'université une culture commune de l'intégrité scientifique. Cela pourra ainsi passer par des interventions auprès des directeurs d'unités, des personnels entrants ou auprès des doctorants dans le cadre de leur formation. Des interventions en liaison avec la Direction des ressources humaines pourront également être mises en place dans le cadre du plan de formation à destination des personnels de l'établissement.
- Recevoir les demandes d'information.
- Prodiguer tout conseil en matière de respect des principes déontologiques.
- Mettre en place une médiation pour toutes les situations de conflits liés aux activités de recherche qui lui sont signalées.
- Recueillir les allégations de manquement présumé à l'éthique et à l'intégrité scientifique et les traiter. Si un personnel extérieur à l'université est impliqué, une enquête mixte avec le référent intégrité scientifique de l'employeur de ce dernier pourra être organisée.
- Rédiger un rapport dans lequel des actions de remédiation seront proposées en cas de manquement à l'éthique et à l'intégrité scientifique.
- Assurer les représentations extérieures de l'université, notamment au sein de l'OFIS (Office français à l'intégrité scientifique) et du réseau des référents Intégrité scientifique de la CPU (Conférence des présidents d'universités).
- Estimer la pertinence de mettre en place un comité intégrité scientifique ou un réseau de personnels qui pourraient associer différents profils scientifiques au sein de l'établissement ou à l'échelle du site normand. Ils pourraient être consultés sur les cas les plus difficiles ou pour éclairer certaines pratiques disciplinaires.
- Proposer plus largement des actions à mettre en œuvre concernant l'intégrité scientifique.

Article 3 – Responsabilités et obligations

Madame Isabelle DEZ devra rendre compte régulièrement et au moins une fois par an de sa mission auprès du Président de l'Université. Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges.

Article 4 – Durée

La mission a pris effet au 01 mai 2021 pour une période de 4 ans. Le Président de l'Université pourra y mettre fin sans délai en cas de non-respect des termes prévus.

Article 5 - Moyens

Afin d'assurer au mieux sa mission, Madame Isabelle DEZ bénéficiera des moyens mis à sa disposition par l'Université.

Une décharge de l'équivalent de 30 HETD annuelles (heures Référentiel) est accordée à Madame Isabelle DEZ pour exercer cette fonction.

Fait à Caen, 30 Avril 2021.

Le référent « éthique et intégrité scientifique »,

Isabelle DEZ 

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI